



PREMIER MINISTRE

*La déléguée interministérielle  
à la Sécurité Routière*

Paris, le 27 FEV. 2008

CCY08001854

Monsieur,

Par courrier en date du 20 novembre 2007, vous avez bien voulu me faire part de vos propositions visant à améliorer la sécurité des cyclistes par des mesures de formation.

Les pouvoirs publics sont particulièrement attentifs à la vulnérabilité de ces usagers et différentes mesures ont été prises, notamment dans le cadre du continuum éducatif à la sécurité routière.

Dès l'école primaire, avec l'attestation de première éducation à la route (APER), puis au collège avec les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), les enfants sont sensibilisés à l'usage du vélo. L'équipement de sécurité, les règles de circulation ainsi que les comportements à adopter à vélo sont enseignés et testés.

Lors de la formation à la conduite des automobiles, les objectifs pédagogiques décrits dans le livret d'apprentissage incitent à travailler sur les comportements spécifiques de chaque catégorie d'usager. Ce travail pédagogique peut être mené en formation théorique, à partir d'analyses de séquences filmées ou d'études de cas d'accidents qui permettent de bien comprendre les situations particulièrement dangereuses et les facteurs de risque. Les leçons pratiques doivent aussi être l'occasion d'insister sur la nécessité de prélever en permanence toutes les informations utiles à une bonne cohabitation entre tous les usagers.

L'épreuve théorique du code de la route va très prochainement introduire de nouvelles questions évoquant les règles et les comportements que doivent respecter les automobilistes vis-à-vis des cyclistes.

Monsieur Pierre BESCON  
Association « La ville à vélo »  
10, rue Saint-Polycarpe  
69001 LYON 01

Par ailleurs, la sécurité routière met régulièrement en place des campagnes de communication pour favoriser la prise de conscience de la nécessité de modifier les comportements dans l'intérêt général. Par exemple, le partage de la route constituait le thème de la dernière semaine de la sécurité routière en octobre 2007.

S'agissant de la communication s'adressant particulièrement aux utilisateurs des vélos en libre service, celle-ci est principalement assurée par les communes proposant ce type de service. Le Club des villes cyclables permet aussi de diffuser des informations et des conseils de sécurité pour les cyclistes.

Enfin, toutes les démarches volontaristes locales, impliquant différents partenaires (réseaux des écoles de conduite, collectivités locales, associations, entreprises, assureurs...) et concourant à la formation des cyclistes, sont soutenues par les pouvoirs publics.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération la meilleure.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'C' followed by a horizontal line that ends in a small flourish.

Cécile PETIT